

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2024-1301
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION
DES PERMIS ET CERTIFICATS N° 2015-847
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 8 avril 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1301 modifiant le règlement sur l'émission des permis et certificats N° 2015-847 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :

- réduire le délai maximal pour l'émission d'un permis ou d'un certificat à 25 jours ouvrables;
- corriger le libellé d'une des conditions d'émission du permis de lotissement afin d'arrimer les termes utilisés avec celui du règlement de lotissement;
- préciser que le diamètre de 0,15 mètre mesuré à 1,30 mètre du sol qui requiert un certificat d'autorisation est un diamètre minimal;

Le règlement N° 2024-1301 entre en vigueur le 17 avril 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 9^e jour du mois d'avril 2024
et publié le 17 avril 2024



Angèle Tousignant, greffière